TARIFS VACANCES D'AUTOMNE 2026

CENTRE DE LOISIRS "PETITE RIVIÈRE"
8, rue des deux rivières - 86170 BLASLAY
Tél. : 05 49 54 52 92 Tél 6 - 15 ans : 07 61 56 68 83
www.petiteriviere.fr accueil6-15ans@petiteriviere.fr

Modalités de paiement

- **Je règle le séjour en 1 fois :**

Je joins au dossier d'inscription, le règlement du séjour (je pense à déduire la participation de ma commune et éventuellement mes avoirs en cours + je solde toutes mes factures en cours) **(encaissement au 10 octobre 2026)**

- **Je règle le séjour en plusieurs mensualités (2 mensualités maximum) :**

Je joins au dossier d'inscription, le règlement du séjour (je pense à déduire la participation de ma commune et éventuellement mes avoirs en cours + je solde toutes mes factures en cours) **(encaissement du 1er règlement au 10 octobre 2026, encaissement du second règlement au 10 novembre 2026)**

Les chèques sont à mettre à l'ordre d'ARNOVEL.
Le noms des virements doit être noté comme suit "nom prénom (de l'enfant) facture (vacances/mercredis).

ATTENTION : Avant le 1er jour d'accueil la moitié du séjour doit être réglé

Pensez à régler la cotisation annuelle 2026-2027 : 10€ par enfant (valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027)

Attention inscription possible uniquement sur 2, 3, 4 ou 5 jours !

Le Quotient Familial (QF)

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA nous prenons en compte le quotient familial indiqué par l'organisme au moment de l'inscription. **En l'absence de justificatif, le tarif maximal est appliqué.**

Comment seront calculés les tarifs avec le Taux d'Effort ?

Pour chaque activité, l'association ARNOVEL a déterminé un tarif minimum et un tarif maximum, un taux d'effort.

Mon QF est inférieur ou égal à 530, le tarif appliqué pour les vacances scolaires se calcule comme suit: Tarif pour 2, 3, 4 ou 5 journées et UN enfant = (tarif minimum x2, 3, 4 ou 5) - la participation de ma commune

Mon QF est compris entre 531 et 1294 **le tarif appliqué pour les vacances scolaires se calcule comme suit : Tarif pour 2, 3, 4 ou 5 journées et UN enfant = (Mon QF x le taux d'effort) x 2, 3, 4 ou 5 - la participation de ma commune**

Mon QF est supérieur ou égal à 1295, **le tarif appliqué pour les vacances scolaires se calcule comme suit : Tarif pour 2,3, 4 ou 5 journées et UN enfant = (tarif maximum x 2,3, 4 ou 5) - la participation de ma commune**

Enfant de la Communauté de Communes du Haut Poitou			
Accueil vacances scolaires*	9,00€	0.017	22.00€
Quotient familiale	Tarif minimumQF - de 530	Taux d'effort entre 531 et 1294	Tarif maximum QF + de 1295

***Pour les enfants Hors Communauté de Communes du Haut Poitou rajouter :**

- **4.00€ aux tarifs 2 jours**
- **6.00€ aux tarifs 3 jours**
- **8.00€ aux tarifs 4 jours**
- **10.00€ aux tarifs 5 jours**

A partir du 3e enfant inscrit = réduction de 50% sur le prix du forfait choisi (avant déduction des aides de ma commune). Les enfants doivent être inscrits les mêmes jours pour que la réduction s'applique.

CENTRE DE LOISIRS "PETITE RIVIÈRE"
8, rue des deux rivières - 86170 BLASLAY
Tél. : 05 49 54 52 92 Tél 6 - 15 ans : 07 61 56 68 83
www.petiteriviere.fr accueil6-15ans@petiteriviere.fr

L'accueil de loisirs Petite Rivière est **ouvert** de 8:30 à 18:00 durant les vacances scolaires

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES

	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours			Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
Avanton	5.40€	8.10€	10.80€	13.50€	Saint Martin la Pallu (Vendeuvre, Charrais, Cheneché, Blaslay, Varennes)		6.00€	9.00€	12.00€	15.00€
Chabournay	8.00€	12.00€	16.00€	20.00€	Villiers		8.00€	12.00 €	16.00€	20.00€
Cissé	6.00€	9.00€	12.00€	15.00€	Yversay		5.80€	8.70€	11.60€	14.50€
Neuville	6.80€	10.20€	13.60€	17.00€						

La participation financière des communes et une aide directe aux familles et vient en déduction du prix du forfait 2,3,4 ou 5 jours.

N'OUBLIEZ PAS de la déduire du prix du forfait choisi.

ATTENTION PAS DE TRANSPORT

GARDERIE

Matin : 7h15 à 8h30 **1,80€**
Soir : 18h00 à 18H45 **0,90€**

A BLASLAY AU CENTRE DE LOISIRS !

En cas de retard des familles, tout dépassement après 18h45 sera facturé 2,00€ par quart d'heure supplémentaire ceci afin de couvrir les charges salariales du personnel.

CENTRE DE LOISIRS "PETITE RIVIÈRE"
8, rue des deux rivières - 86170 BLASLAY
Tél. : 05 49 54 52 92 Tél 6 - 15 ans : 07 61 56 68 83
www.petiteriviere.fr accueil6-15ans@petiteriviere.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour inscrire votre enfant à l'une des activités proposées par l'association ARNOVEL (vacances scolaires, mercredi, séjours), vous devez fournir les documents suivants :

- 1 dossier d'inscription complété et signé
- 1 dossier administratif 2026-2027 : fiche famille + fiche individu + bulletin attestant que vous avez pris connaissance et accepté le règlement intérieur de l'association ARNOVEL à remplir **une seule fois pour l'année scolaire en cours** et à renouveler chaque nouvelle année scolaire.
- 1 fiche sanitaire accompagnée de la copie des vaccinations à jour.

Pour les enfants ayant une allergie ou pathologie entraînant d'importantes complications médicales, merci de fournir OBLIGATOIREMENT un PAI (protocole d'accueil individualisé) établie par le médecin.
Pour les enfants en situation de handicap, merci de fournir OBLIGATOIREMENT le dossier MDPH afin de pouvoir les accueillir aux mieux.

- Justificatif de quotient familial (QF) établi par la CAF ou la MSA pour l'année en cours.
- Règlement du séjour (cf.modalités de règlement sur la plaquette tarifaire).

Les chèques sont à mettre à l'ordre d'ARNOVEL.
Les virements doivent être noté avec le nom et prénom de l'enfant.

Comment nous transmettre l'inscription de votre enfant ?

L'ensemble des documents doit être **déposé au bureau** durant nos horaires d'ouverture ou **déposé dans notre boîte aux lettres** ou **envoyer par courrier**.

Les dossiers complets seront traités dans l'ordre d'arrivée.

Les familles n'ayant pas soldé leur précédentes factures, quel qu'en soit le montant, se verront refuser l'inscription de leur enfant.

La facturation :

Vous recevez une facture, par mail, à l'inscription de votre enfant.
Vous pourrez recevoir une facture de régularisation, par mail, en fin de séjour si des frais annexes se sont rajoutés après l'inscription (exemple : frais de garderies, avoirs suite à une absence, etc)
NB: *Si vous disposez d'un avoir, il sera automatiquement déduit lors d'une prochaine inscription. Cet avoir est valable et utilisable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Passé ce délai, il sera perdu.*